Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Grant Thornton

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie régionale de Versailles Cité internationale 44, quai Charles de Gaulle CS 60095 69463 Lyon Cedex 06 632 013 843 RCS Nanterre

Mazars

Commissaire aux Comptes

109 rue Tête d'Or 69006 LYON S.A.S. au capital de 5 986 008 € 351 497 649 RCS Lyon

Boiron

S.A. au capital de 17 545 408 euros 2, avenue de l'Ouest Lyonnais 69 510 MESSIMY

Exercice clos le 31 décembre 2023

Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

BOIRON S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société Boiron,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directrice générale. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à € 486 636 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Lyon, le 26 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton
International

Mazars



Françoise Méchin Associée



Emmanuel Charnavel Associé



ATTESTATION DES SOMMES VERSEES DANS LE CADRE DU MECENAT

Dans le cadre de l'Article L225-115 du Code de Commerce , la société **BOIRON** a consacré en 2023 la somme globale de 794 614 Euros aux actions de mécénat, de parrainage et de dons électoraux, dont 486 636 Euros au titre du mécénat.

Fait à Messimy Le 25 Avril 2024

Valérie LORENTZ-POINSOT Directrice Générale